

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Identité

⇒ Nom:	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance + département:
Adresse :	CP +Ville :
E mail:	Tél:
Profession:	Sexe: <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme
CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION <input type="checkbox"/> CERTIFICAT <input type="checkbox"/> CHÈQUE ADHESION <input type="checkbox"/> TENUE	

Qualifications

PSE1	<input type="checkbox"/>
PSE2	<input type="checkbox"/>
BNSSA	<input type="checkbox"/>
CHEF DE POSTE	<input type="checkbox"/>
PERMIS AUTO	<input type="checkbox"/>
PERMIS BATEAU	<input type="checkbox"/>
PERMIS AMBULANCE	<input type="checkbox"/>

Tenue FFSS

TAILLE POLO FFSS	<input type="checkbox"/> XS <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL <input type="checkbox"/> XXL
TAILLE PANTALON FFSS	<input type="checkbox"/> 36 <input type="checkbox"/> 38 <input type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 42 <input type="checkbox"/> 44 <input type="checkbox"/> 46 <input type="checkbox"/> 48 <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 52 <input type="checkbox"/> 54

Pièces à joindre

Fiches de renseignements
Certificat médical de non contre indication à la pratique de missions de sécurité civile
Charte du bénévole
Chèque d'adhésion 110€ encaissé à l'ordre d' Aqualove Sauvetage
Photocopie des diplômes (PSE1 et/ou PSE2 et/ou BNSSA) et des formations continues



CENTRE DE FORMATION ET D'ENTRAINEMENT AU SAUVETAGE ET AU SECOURISME

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné,.....Docteur en médecine, certifie que

M.....

ne présente aucune contre indication apparente à la pratique de missions de sécurité civile.

Ce sujet présente en particulier une aptitude normale à l'effort et une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres.

A :

le :

Signature et cachet du Médecin



AQUALOVE SAUVETAGE

**54 AVENUE DU PONT JUVENAL 34000 MONTPELLIER
04 67 86 60 43 | AQUALOVE.FR | CONTACT@AQUA-LOVE.COM**



CENTRE DE FORMATION ET D'ENTRAINEMENT AU SAUVETAGE ET AU SECOURISME

CHARTRE DU SECOURISTE AQUALOVE / FFSS 34

CHARTRE

Article 1 - Engagement

Cette chartre prend effet dès l'engagement du secouriste au sein du club (est considéré comme engagement toute participation à une mission de sécurité civile).

Une adhésion de 110 euros est demandée à chaque nouvel adhérent afin de marquer son adhésion à la section opérationnelle du club. Le secouriste dispose également d'une licence fédérale FFSS offerte par le club lors de son engagement; lui donnant accès à une assurance en cas de problème rencontré sur un poste.

Article 2 - Connaissance des textes statutaires et règlementaires

Le secouriste reconnaît avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur et de la chartre de l'association à laquelle il adhère, ainsi que des différents documents édictés par la F.F.S.S. dont, notamment, le guide fédéral opérationnel et ses annexes, et les différents référentiels édictés par Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises.

Dans le cadre des missions de sécurité civile, il s'engage à respecter les dits documents et autres procédures opératoires que son encadrement mettra à sa disposition sur simple demande ou lui transmettra dès lors que l'exercice de la mission l'exige.

Article 3 - Aptitude médicale

Pour pouvoir exercer une activité de secourisme opérationnel, le secouriste doit fournir lors de son adhésion, puis ensuite annuellement, lors du renouvellement de sa licence fédérale, un certificat médical ne présentant pas de contre-indication à la pratique de missions de sécurité civile.

Article 4 - Période probatoire

Dès son adhésion, le secouriste bénéficiera d'une période d'encadrement spécifique, en vue de lui permettre de se familiariser avec l'association, faciliter son intégration au sein des équipes, et explorer le champ des missions qui lui seront confiées ou susceptibles de l'être.

Chaque fois que nécessaire, le secouriste pourra rencontrer sa hiérarchie pour des entretiens.

Article 5 - Tenue vestimentaire

La seule tenue réglementaire des secouristes est celle définie par la F.F.S.S., dont les labels sont déposés.

Chaque secouriste se verra remettre lors de son engagement un pantalon FFSS ainsi qu'un polo FFSS.

Le port de la tenue est obligatoire lors des missions d'assistance ou de secours, ainsi que pour toutes actions de formation ou promotion de l'association dans quelques manifestations que ce soit. Il peut être rendu obligatoire pour toute autre mission sur décision de l'encadrement. Le port de la tenue en dehors des missions de l'association est strictement interdit.

Lorsque le secouriste est en tenue réglementaire, il ne doit pas y adjoindre des accessoires autres que ceux fournis par l'association et/ou nécessaires à l'accomplissement des tâches en rapport avec la ou les missions de sécurité civile et son attitude doit être irréprochable.

Selon l'activité et l'implication du bénévole, le secouriste se verra remettre une dotation complémentaire à la dotation initiale, après accord de la direction opérationnelle.



AQUALOVE SAUVETAGE

54 AVENUE DU PONT JUVENAL 34000 MONTPELLIER
04 67 86 60 43 | AQUALOVE.FR | CONTACT@AQUA-LOVE.COM



CENTRE DE FORMATION ET D'ENTRAINEMENT AU SAUVETAGE ET AU SECOURISME

Article 6 – Utilisation de l’emblème fédéral et du logo de sécurité civile

Le secouriste s’engage à ne jamais utiliser l’emblème fédéral et associatif ainsi que le logo de sécurité civile à des fins personnelles.

Article 7- Organisation interne

L’ensemble des décisions sont prises par la direction opérationnelle du club constituée de différents secouristes ayant une forte implication dans la vie du club.

Article 8- Formations de base et formation continue

Conformément à la réglementation en vigueur, le secouriste doit être titulaire des diplômes requis pour participer aux missions de sécurité civile et être à jour de sa formation continue.

Le secouriste s’engage à entretenir ses connaissances et, en particulier, à s’inscrire dans la démarche de formation continue et de participation aux exercices internes (participation à des manœuvres d’équipe et de structure).

Article 9 - Formations complémentaires

S’il le souhaite, le secouriste peut, en accord avec sa hiérarchie, suivre gratuitement des formations complémentaires entrant dans le domaine d’activité de l’association.

Toute demande de formation fera l’objet d’une validation par la direction opérationnelle avant d’être confirmée.

Article 10 - Respect des engagements

Les associations F.F.S.S. exercent notamment dans le domaine des missions de sécurité civile qui comprend deux grands volets : le volet formatif et le volet opérationnel. Le secouriste, en fonction de ses disponibilités et de ses qualifications, choisit son ou ses domaines d’activité.

Dans ce cadre, le secouriste qui accepte une mission s’engage à la réaliser. En cas d’empêchement, il doit rechercher sans délai un remplaçant disposant des qualifications équivalentes et en informer sa hiérarchie par tous moyens à sa convenance.

L’inexécution d’une mission sans raison valable peut faire l’objet d’une sanction pouvant aller jusqu’à l’exclusion.

Article 11 - Participation à la vie de l’association

Le secouriste s’engage à participer à la vie de l’association en fonction de ses disponibilités et de ses compétences. Il doit notamment participer aux activités de sécurité civile (6 missions par an minimum), aux diverses réunions, aux entraînements et aux autres actions répondant à l’objet social de celle-ci.



AQUALOVE SAUVETAGE

**54 AVENUE DU PONT JUVENAL 34000 MONTPELLIER
04 67 86 60 43 | AQUALOVE.FR | CONTACT@AQUA-LOVE.COM**



CENTRE DE FORMATION ET D'ENTRAINEMENT AU SAUVETAGE ET AU SECOURISME

Article 12 - Cessation de l'adhésion

La consommation de drogues ou d'alcool lors des missions de sécurité civile entraînera la suspension immédiate du secouriste bénévole dans toutes les activités qu'il exerce au sein de la structure.

En cas de cessation d'adhésion pour quel que motif que ce soit (démission, radiation,...), le secouriste s'engage à restituer à l'association l'ensemble des moyens mis à sa disposition :

Équipement vestimentaire, documents, matériels,... et à ne plus se prévaloir de sa qualité de secouriste de l'association et de l'activité de sécurité civile de la F.F.S.S

Fait à , le /...../.....

Signature :



AQUALOVE SAUVETAGE

**54 AVENUE DU PONT JUVENAL 34000 MONTPELLIER
04 67 86 60 43 | AQUALOVE.FR | CONTACT@AQUA-LOVE.COM**

PLAN D'ACCES BASE OPERATIONNELLE

